



Amiens, le 28 avril 2005

**COMPTE-RENDU RAPIDE DE L'AUDIENCE DU 27 AVRIL 2005,
RELATIVE AUX HORAIRES VARIABLES AU RECTORAT D'AMIENS**

Nous avons été reçus hier soir à 18 heures par Monsieur le Secrétaire Général, Monsieur Caron et Madame SALSMAN suite à la demande d'audience formulée le 11 mars dernier. Nous étions porteurs des propositions des collègues du Rectorat issues de la réunion du 5 avril 2005 au siège de la FSU sur le projet d'horaires variables au Rectorat.

Vu les délais et des impératifs ministériels, la phase expérimentale qui devait être mise en œuvre dès le mois de mai prochain sur la base du volontariat sera probablement mise en place à la prochaine rentrée scolaire.

Cette réunion a duré plus de deux heures et nous avons abordé le projet de circulaire sur les horaires variables au Rectorat d'Académie :

Plages fixes et mobiles

Proposition de l'administration

Rappel de nos propositions

- Plages fixes

9h00 à 11 h30
14h00 à 16h30.

**9h30 à 11 h30
14h00 à 16h00.**

- Plages mobiles

8h 00 à 9h 00
11h 30 à 14h 00
16h 30 à 18h 00.

**7h 30 à 9h 30
11h 30 à 14h 00
16h 00 à 18h 00.**

A priori les plages initiales sont conservées – il est même maintenant prévu d'étendre les plages mobiles de 16h. 30 à 19h. 00 puisque les personnels d'encadrement sont aussi concernés par les horaires variables.

Cependant même si notre demande n'a pas convaincu, le Secrétaire Général comprend que certains collègues soient tributaires des transports en communs (SNCF notamment) ou obligés pour des raisons familiales d'organiser leur journée de travail en dehors des plages mobiles prévues : les personnes se trouvant donc dans ces situations pourront se signaler auprès des Chefs de Divisions qui décideront des solutions à envisager pour ces cas particuliers.

Modalités de récupération du crédit d'heures

Nous demandons :

- que les récupérations se fassent dans la limite d'**une journée par mois** (fractionnable en 2 demi-journées à la demande de l'agent) : le Secrétaire Général ne veut pas que cela génère des jours de congés supplémentaires et se tient à une demi-journée seulement – en tout cas pour la phase expérimentale ;

- par contre, nous voulions que la récupération sur solde positif se fasse **dans le trimestre qui suit** et non pas dans le mois qui suit, et là nous avons été écoutés. Par ailleurs il paraissait pour l'autorité académique hors de question que ces récupérations puissent se faire accolées ou incluses dans des périodes de vacances scolaires. Nous sommes intervenus dans ce sens contre cela et pensons avoir été entendus.

Oubli de badgage

Lorsqu'un agent oublie de débadger la note prévoyait un décompte forfaitaire de 2 heures 30 minutes ou de 2 heures 10 minutes : nous avons demandé que la phrase suivante soit ajoutée : « **Toutefois l'agent aura la possibilité de faire corriger son oubli au moyen d'un dispositif approprié** » de manière à ce que les collègues de bonne foi puissent faire corriger l'anomalie.

Participation à des réunions extérieures et à des sessions de formation

Nous souhaitons voir supprimer le paragraphe relatif aux participations des collègues du Rectorat à des sessions de formation organisées au rectorat : ce paragraphe prévoyait que malgré l'autorisation d'absence officielle valant ordre de mission, les collègues badgent avant et après la formation et donc se trouvent à leur poste de travail faute de quoi leur journée aurait été décomptée pour 6 heures 20 minutes de travail effectif.

Nous avons obtenu que ce paragraphe soit corrigé ainsi, faisant abstraction du cas particulier des formations se déroulant au Rectorat : « **les participations à des concours et à des sessions de formation seront comptabilisées forfaitairement sur la base de la durée moyenne d'une journée de travail, soit 7 heures 30 minutes** »

Nos propositions, qui semblent avoir été retenues par le Secrétaire Général et le Directeur des Ressources Humaines, seront soumises aux Chefs de Division par la suite. Nous ne sommes donc pas certains qu'elles soient définitivement acceptées.

Un Comité Technique Paritaire Académique sera réuni le 25 mai prochain : nous y avons un représentant qui continuera à porter nos propositions.

Nous organiserons 2 heures d'information syndicale pour vous tenir informés de l'évolution du dossier, sans doute courant mai.

JOSEPHINE BEAUFORT - BERNARD GUEANT - PHILIPPE LALOUETTE – CLAUDINE LESSART – RICHARD RENARD